

DIRECTION EUROPE



Koulouba, le 10 SEPT 2018



16/28

N°-----/ MAECI/D.E/DUE/SD B

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale présente ses compliments à l'Ambassade du Royaume de Belgique à Bamako et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, la version consensuelle de la Fiche d'Identification du Projet « **Eau potable et Assainissement** » dans la Région de Koulikoro.

En effet, cette version découle des travaux de la 1^{ère} Session du Comité de pilotage du Projet « **Eau potable et Assainissement** » qui a réuni, le 6 septembre 2018, l'ensemble des parties prenantes (MAECI, Ministères sectoriels, Ambassade de Belgique et ENABEL), dont les observations et amendements ont été pris en compte.

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale remercie l'Ambassade du Royaume de Belgique à Bamako de sa bonne collaboration et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

AMBASSADE DU ROYAUME DE BELGIQUE
BAMAKO



FICHE D'IDENTIFICATION

PROJET D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LA REGION DE KOULIKORO

MALI



Belgique
partenaire du développement

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3
PARTIE II : ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DE L'INTERVENTION.....	4
1. TITRE ET DURÉE ESTIMÉE	4
2. PARTIES PRENANTES	4
2.1. PARTIES PRENANTES	4
2.2. BÉNÉFICIAIRES	6
3. ANALYSE CONTEXTUELLE	6
4. STRATÉGIE	7
4.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	7
4.2 COMPLÉMENTARITÉ, SYNERGIE ET COORDINATION ÉVENTUELLE AVEC LES AUTRES DONATEURS	8
4.3 CHAÎNE DE RÉSULTATS	9
4.4 ZONES D'INTERVENTION.....	9
5 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES	9
6 RISQUES	11
7 PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL.....	12
8 MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	12
9 BUDGET ET AUTRES RESSOURCES	13
10 DURABILITÉ	13

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AEP	Alimentation Eau Potable
AEPA	Alimentation Eau Potable & Assainissement
AEPHA	Alimentation Eau Potable, Hygiène améliorée et Assainissement
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BE	Belgique
CGPE	Comités de Gestion de Points d'Eau
COFIL	Comité de Pilotage
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CS	Convention Spécifique
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DTA	Dossier de description Technique
DTF	Dossier Technique et Financier
EI	Expert International
EMOP	Emergency Operations
EST	Expertise Sectorielle et Thématique
FIN	Département Finance
FM	Formulation Manager
FOR	Formulation
GP	Global Partnerships
HB	Home-Based
JMP	Joint Monitoring Program
MOC	Maîtrise d'œuvre communale
ODD	Objectifs Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OPS	Département des Opérations
PACTEA	Programmes d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'Eau potable et l'Assainissement
PC	Programme de Coopération
PROSEA	Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RH	Ressource Humaine
RR	Résident Représentant
UE	Union Européenne

PARTIE II : ELÉMENTS SPÉCIFIQUES DE L'INTERVENTION

1. Titre et durée estimée

Titre : Projet d'eau potable et assainissement dans la région de Koulikoro

Durée : Environ 48 mois d'exécution, avec un démarrage prévu au 1er trimestre 2019 (60 mois de convention spécifique)

2. Parties prenantes

2.1. Parties prenantes

Les partenaires ci-dessous ont été identifiés.

- **Pays partenaire** : Il assure la définition de la politique nationale d'alimentation en eau potable et le développement du service public de l'eau à l'échelle du pays. Il s'appuie sur ses services déconcentrés pour exercer ses compétences.
 - **Direction Générale des Collectives Territoriales (DGCT)** : La Direction Générale des Collectivités Territoriales a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale de décentralisation du territoire et la participation à sa mise en œuvre. Elle assure la coordination et le contrôle de l'action des autorités administratives, des services et des organismes publics impliqués dans la mise en œuvre de cette politique.
 - **Directions Nationale et Régionale de l'Hydraulique (DNH/DRH)** : La politique de service public de l'eau potable est définie et arrêtée par le gouvernement à travers la DNH. Elle assure le contrôle, la planification et le suivi, reçoit les requêtes en provenance des communes et recherche les financements. Elle élabore les éléments de la politique nationale de l'eau et définit les normes techniques et la réglementation en matière d'Alimentation en Eau Potable (AEP).
 - **Directions Nationale et Régionale de l'Énergie (DNE/DRE)** : La DNE est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique énergétique. Elle élabore les éléments de la politique nationale de l'énergie et définit les normes techniques et la réglementation en matière d'accès à l'énergie. Elle sera impliquée à travers l'**Agence des Energies Renouvelables (AER-Mali)** qui a pour mission principale de promouvoir l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables. À ce titre, elle est chargée entre autres de mener des études et suivre la mise en œuvre des programmes d'énergies renouvelables.

- **Directions Nationale et Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN/DRACPN) :** La DNACPN élabore la politique nationale en matière d'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances et en assure l'exécution.
- **Les collectivités territoriales :**
 - **La commune :** Le Maire assure la maîtrise d'ouvrage des activités d'alimentation en eau potable et assainissement au niveau de la commune conformément aux dispositions juridiques en vigueur fixant les compétences des communes en matière d'hydraulique rurale et urbaine. Ainsi, il est responsable de la politique de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de la commune et de toutes les décisions prises pendant la mise en œuvre des projets, particulièrement la conception des ouvrages et des équipements.
 - **Le cercle :** Le Président du conseil de cercle assure la maîtrise d'ouvrage des activités d'alimentation en eau potable et assainissement au niveau du cercle conformément aux dispositions juridiques en vigueur fixant les compétences du cercle en matière d'hydraulique rurale et urbaine. Ainsi, il est responsable de la politique de l'eau potable et de l'assainissement d'intérêt de cercle.
 - **Les usagers (centres semi-ruraux, villages, quartiers et fractions) :** Ils sont les bénéficiaires des projets, ils seront impliqués dans: (i) l'élaboration des demandes d'infrastructures d'AEPA, (ii) la planification, à la prise en charge des frais d'exploitation, d'extension et de renouvellement des équipements à courte durée de vie (moins de vingt ans);
- **Secteur privé et associatif :** Le secteur privé et associatif est sollicité par les collectivités territoriales pour : (i) la fourniture des biens et services, de l'exécution physique des travaux ; (ii) l'exploitation et la gestion des équipements à travers un contrat de gestion passé avec la commune ou le cercle.

La mission de formulation veillera à vérifier la pertinence de cette liste et en ajoutera si nécessaire.

Pour la mise en œuvre du projet, différents partenaires et prestataires de service seront contactés, notamment :

- Les partenaires nationaux, et en particulier la Direction Nationale de l'Hydraulique pour la stratégie et les aspects politiques
- La Direction Régionale de l'Hydraulique de Koulikoro

- La Direction Régionale de l'Assainissement de Koulikoro
- L'Agence de Développement Régional de Koulikoro
- Les collectivités territoriales (Cercles et Communes) pour la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures et la délégation de gestion des points d'eau
- Les associations ou comités des usagers d'eau potable et assainissement
- Les ONG internationales et nationales pour le volet ingénierie sociale (formation, sensibilisation)
- Le secteur privé pour la construction et la gestion des infrastructures
- Le Centre de Formation des Collectivités Territoriales pour les questions de formation en matière de maîtrise d'ouvrage.

La mission de formulation veillera à vérifier la pertinence de cette liste et en ajoutera si nécessaire.

2.2. Bénéficiaires

Un total de 100.000 personnes environ devrait être impacté directement par le projet d'adduction d'eau potable et assainissement dans la région de Koulikoro

3. Analyse contextuelle

Le secteur Alimentation en Eau Potable et Hygiène Améliorée (AEPHA) du Mali est régi par des politiques et cadres stratégiques qui ont été traduits en plans d'actions spécifiques assortis de dates et horizons de mise en œuvre.

L'eau potable et l'assainissement au Mali sont des droits qui font l'objet de différentes réglementations aux niveaux supranational et national, entre autres : la loi 90-17-AR RN 27/02/90 et la loi du 31/01/2002 portant code de l'eau (article 2), la constitution du Mali (préambule et article 15) et le Pacte International relatif aux droits économiques socioculturels (articles 11 et 12).

En effet, le secteur de l'eau, l'assainissement et d'hygiène au Mali est guidé par la Politique nationale de l'eau (2006); le code de l'eau (2002); le plan national d'accès à l'eau potable (2004-2015), la Politique nationale d'assainissement (2009). Ces politiques et stratégies prennent en compte les groupes vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines, et dans les localités difficiles d'accès. Ces instruments prônent aussi l'élimination de la défécation en plein air et l'atteinte de l'accès universel aux services de base en eau et d'assainissement sécurisés à l'horizon 2030. Plusieurs processus sont en cours pour réviser certaines politiques et stratégies (eau et assainissement) pour cadrer avec les ODD, d'ici à décembre 2018.

En 2015, le pays aurait atteint un taux de couverture de 77% en eau et 25% pour l'assainissement (JMP, 2015). Mais les chiffres nationaux estiment que le taux d'accès pour l'eau potable serait plutôt de 65,3%, contre 45,2% pour l'assainissement selon l'EMOP 2015. Ces chiffres n'ont pas permis d'atteindre les OMD de 82% et 59% respectivement pour l'eau et l'assainissement. Les objectifs et standards plus ambitieux fixés par les ODD pour le secteur ont relevé encore plus haut la barre des efforts à fournir. Le Mali prévoit 100% d'accès à l'eau potable et 100 % d'accès à l'assainissement en 2030. Les principales difficultés sont le manque de services ou la qualité des services, notamment parmi les groupes vulnérables.

En s'alignant sur les stratégies nationale et sectorielle et contribuant à la réalisation des objectifs pour le Développement Durable (ODD), un investissement de 8 millions d'euros est proposé pour un projet d'eau potable et d'assainissement. Ce projet s'inspire des programmes antérieurs de l'UE dans le secteur : Les programmes d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'Eau potable et l'Assainissement (PACTEA 1 et 2).

4. Stratégie

4.1 Orientations stratégiques

Ce projet valorisera l'apprentissage par la pratique. Au travers d'activités concrètes (accès à l'eau et assainissement au profit des plus vulnérables) il permettra aux collectivités territoriales (communes et cercles) et aux citoyens/consommateurs de mieux maîtriser leurs droits et leurs responsabilités.

L'approche du développement basée sur les droits sera utilisée.

Ce projet s'appuie sur les priorités nationales et locales :

Politique sectorielle Eau et Assainissement – domaines prioritaires :

- Augmenter les ouvrages d'adduction d'eau potable et d'assainissement en utilisant des technologies et solutions adaptées aux besoins des populations
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage des communes et des cercles dans ce secteur
- Améliorer la gestion des infrastructures d'eau potable et d'assainissement pour assurer la durabilité du service public en mettant en place des associations des usagers en charge de la gestion et l'entretien des installations

Politique Nationale de Décentralisation :

- Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales
- Renforcer la gouvernance inclusive du territoire à travers la participation et

l'implication des acteurs intervenant dans la fourniture de l'eau potable

Éléments supplémentaires à prendre en compte :

- La bonne utilisation des infrastructures entre les agriculteurs et les éleveurs ;
- Le ciblage géographique et les futures opérations du programme devront impérativement tenir compte des aspects sécuritaires à Koulikoro ;
- Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et afin d'assurer la durabilité des installations, l'utilisation des systèmes d'énergie renouvelable pour les nouvelles adductions d'eau sera favorisée ;
- Le développement et/ou le renforcement du secteur privé local (microentreprises) sera appuyé par la mise à disposition, si possible, d'une offre électrique renouvelable dépassant les seuls besoins des installations d'eau et d'assainissement (éclairage public, prises...).

4.2 Complémentarité, synergie et coordination éventuelle avec les autres donateurs

- Le programme cherchera une synergie avec le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'Eau potable et l'Assainissement (PACTEA) qui sera financé par l'UE. Après PACTEA 1 (2006-2010 / 20,2M€) et PACTEA 2 (2013-2017 / 30M€), l'UE s'apprête à lancer une troisième phase à ce projet : PACTEA 3 pour un montant de 11,5 Millions € dans les régions de Ségou et Sikasso. L'UE et la Belgique chercheront à joindre leurs efforts dans le secteur eau, en envisageant idéalement une seule intervention qui couvrirait la région de Koulikoro, d'une part, et celles de Ségou et de Sikasso, d'autre part.
- Le projet tiendra compte de l'expérience acquise du PACTEA I et II, et tentera d'établir des synergies et complémentarités avec les autres programmes/projets dans la région :
 - Bailleurs EU pour le PACTEA 3.
 - Autre bailleurs : Principalement l'Allemagne, (KfW), ainsi que le Danemark/Suède.
 - Le Programme sectoriel « Croissance Economique Durable et Inclusive » financé par la Coopération Belge » qui comporte trois interventions axées sur l'élevage, la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel et le renforcement des capacités au niveau de la Région de Koulikoro.

4.3 Chaîne de résultats

Objectif général : Les populations les plus vulnérables de la région de Koulikoro ont accès à l'eau potable et à l'assainissement durable

Objectif spécifique : Les collectivités territoriales de la région de Koulikoro sont capables d'offrir à leurs citoyens les services de base en matière d'eau potable et d'assainissement durable

- **R1 – Eau potable** : Réalisation de forages productifs alimentés par une énergie renouvelable et d'autres ouvrages d'alimentation en eau potable (AEP) et mise en place de systèmes pérennes de gestion.
- **R2 – Assainissement** : Réalisation d'ouvrages d'assainissement liquide et mise en place de systèmes pérennes de gestion.
- **R3 – Renforcement de capacités** : Les autorités locales, les citoyens et les associations de consommateurs sont capables de répondre aux besoins en eau potable et en assainissement.

4.4 Zones d'intervention

La zone d'intervention se limite aux zones rurales, périurbaines et urbaines de la région de Koulikoro. Par ailleurs, il est important de souligner que le Programme Croissance Economique Durable et Inclusive exécuté par Enabel intervient déjà dans certaines zones en mettant en place des infrastructures d'eau et d'assainissement.

5 Thématiques transversales et prioritaires

Les orientations politiques du gouvernement belge seront intégrées dans l'intervention, notamment en se focalisant sur quelques thématiques et approches de développement clés :

- **Environnement et climat** : L'intervention assurera l'intégration transversale du thème par la promotion d'une 'gouvernance environnementale'. A ce titre elle privilégiera l'emploi de l'énergie solaire pour les adductions d'eau, promouvra la gestion rationnelle de l'eau et l'utilisation des matériaux locaux et favorisera la gestion digitalisée des informations.
- **Digitalisation** : L'intervention saisira le passage au numérique pour optimiser la gestion, le monitoring et le partage d'information et veillera activement à l'utilisation des mécanismes et outils digitaux appropriés (SIG, smartphone,

monitoring à distance) relatifs aux domaines de l'eau/assainissement, l'énergie renouvelable, l'environnement, etc.

- **Implication et développement du secteur privé** : L'intervention entend favoriser des initiatives relatives au renforcement de l'activité économique en milieu rural et péri-urbain dans la région de Koulikoro, via l'apport d'énergie. elle stimulera aussi l'émergence et le renforcement de petites et microentreprises locales liées à la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques réalisés et de celles liées aux initiatives économiques profitant des installations solaires.
- **Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH)** : En adoptant l'ABDH, souscrite par la coopération belge, l'intervention visera à renforcer la position de différents groupes de « détenteurs de droits » (les bénéficiaires finaux, y compris les organisations de consommateurs et les citoyens des communes ayant la compétence des ouvrages hydrauliques et d'assainissement). En même temps, elle encourage le renforcement des « porteurs d'obligations » (acteurs publics à tous les niveaux, associations de la société civile, syndicats, prestataires de services...) pour les aider à remplir correctement leurs obligations. Une attention spécifique sera accordée aux cibles les plus vulnérables (femmes, jeunes).
- **Travail décent** : Les principes du travail décent, soutenus par la coopération belge, constituent un fil conducteur important de l'intervention. Une attention transversale sera accordée à la promotion et à l'assurance des conditions de travail décentes pour les travailleurs/ouvriers impliqués dans l'intervention et ceci en termes de protection sociale, sécurité et santé au travail, etc.
- **Genre** : Globalement l'intervention entend contribuer à la lutte contre les inégalités de droits et de chances liées au genre. Elle se donne notamment l'ambition de diminuer les charges quotidiennes des femmes et de renforcer leur autonomisation économique. Des indicateurs sur l'implication effective et les prises de responsabilité des femmes seront suivis pendant toute la réalisation de l'intervention.
- **Bonne gouvernance** : Les bénéficiaires finaux de l'intervention participeront activement aux prises de décisions concernant le type d'ouvrage, son équipement et son opérationnalisation. La mise en place des adductions d'eau et d'autres ouvrages passera par la création d'organes de gestion qui fonctionnent selon les règles de bonne gouvernance et dont les membres sont élus démocratiquement (stimulant une représentation correcte des femmes).

6 Risques

Risques	Mesures d'atténuation
Risque 1 : Accessibilité et sécurité de la zone d'intervention Koulikoro.	Le ciblage des communes devra être fait avec précaution, tout en gardant une certaine flexibilité pour pouvoir au besoin, délocaliser les actions dont la réalisation n'est plus possible à cause de l'insécurité.
Risque 2 : Disponibilité pour trouver des experts pour réaliser les études préalables dans un délai court.	Commencer au plus vite, rester avec des projets « simples » et réalistes, si possible disposant déjà d'études de faisabilité et d'exécution (au moins pour la première année).
Risque 3 : Les capacités managériales de structures (nationales et régionales) chargées de la gestion du programme ne sont pas optimales.	Le renforcement des capacités prévu dans le projet ainsi que dans le projet « renforcement de capacité » exécuté par Enabel et le dialogue entre acteurs contribueront de réduire ce risque.
Risque 4 : Les capacités des collectivités ne sont pas renforcées dans la perspective de la maîtrise d'ouvrage communale.	Intensifier et diversifier les activités d'apprentissage (échange d'expertise, formations supplémentaires, ...). Développer une collaboration avec l'ADR en charge de l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale
Risque 5 : Choix de certains partenaires du secteur privé pour exécuter certaines fonctions (exploitation et contrôle) sont des risques éventuels pour le programme.	Le risque est faible.
Risque 6 : Disponibilité et capacité du secteur privé pour exécuter les ouvrages dans les délais.	Suivi (appui technique) afin d'accompagner les entreprises.
Risque 7 : Disponibilité de la ressource en eau dans la zone du projet.	Adapter le projet à temps, afin de pouvoir réorienter les investissements.
Risque 8 : Durée du projet trop court pour réaliser des infrastructures (identifications – études préalables- contracter les entreprises- durée de chantier & restitution...)	Maintenir une durée de projet de 4 années plutôt que 3.
Risque 9 : Tension qui pourrait être créée autour des points d'eau	Les études socioéconomiques seront prévues ainsi que la mise en place de système pérenne d'organisation et de gestion

7 Pilotage, suivi et cadre organisationnel

Le cadre organisationnel et les mécanismes de gestion, de pilotage et de suivi de l'intervention se grefferont sur les dispositifs déjà en place au niveau du programme bilatéral.

Un comité de pilotage composé des principales parties prenantes (Enabel, ministères, collectivités, représentants du secteur privé et de la société civile) assurera le suivi et l'orientation stratégique de l'intervention.

En vue de la mise en œuvre efficace des opérations une structure légère de gestion opérationnelle (Unité d'intervention) sera mise en place. Cette unité d'intervention, appuyée par l'unité de coordination du programme déjà opérationnelle à Koulikoro, assurera l'exécution quotidienne des opérations, se chargera de l'opérationnalisation de divers partenariats et mobilisera des expertises diverses en appui à l'ensemble de parties prenantes de l'intervention.

Un maximum de ressources humaines et matérielles seront mutualisées avec les autres interventions du programme.

Un dispositif de monitoring interne et de capitalisation/apprentissage sera opérationnalisé au cours de la mise en œuvre de l'intervention et complété par des revues et audits externes réguliers.

8 Modalités d'exécution

Les modalités de mise en œuvre préconisées pour l'intervention s'inscrivent dans le cadre légal et les dispositions du Programme de coopération Mali-Belgique signé à Bamako le 20 juin 2016. Tout en soulignant l'importance du principe d'appropriation et les spécificités du contexte malien en termes de gestion de programmes de développement, le mode de 'cogestion' (par les parties belge et malienne) sera privilégié dans le cadre de la gestion, le pilotage et le suivi des opérations.

Les modalités précises à définir d'un commun accord par les deux parties devront permettre de répondre rapidement aux demandes des bénéficiaires et des partenaires et d'assurer à la fois une grande souplesse et une rapidité d'exécution.

La mise en œuvre de l'intervention s'appuiera sur différents types de partenaires publics et privés démontrant une plus-value confirmée en lien avec les objectifs visés. Ces partenariats seront opérationnalisés à travers des mécanismes de marchés publics, d'octroi de subsides ou d'accords spécifiques de coopération.

9 Budget et autres ressources

Pour la réalisation du programme dans la région de Koulikoro, la Belgique mettra un montant maximal de 8 millions d'Euros à disposition sur une période de 4 ans (convention spécifique).

10 Durabilité

Un système de gestion le plus efficace possible sera mis en place. Il reposera notamment sur :

- Les associations d'usagers d'eau potable (AUE) et les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) bien formés (gestion financière, entretien des ouvrages, sensibilisation à l'environnement et au genre).
- La mise en place d'un système de suivi régulier pérenne au-delà de la durée de vie du projet en se basant sur le système de suivi technique et financier (STEFI) existant.
- Le suivi régulier de la gestion des points d'eau par la Direction Régionale de l'Hydraulique, les Collectivités Territoriales et STEFI.
- La coordination de toutes ces activités par les autorités municipales et la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH).
- Choix d'un système d'énergie renouvelable afin de réduire les coûts de fonctionnement (combustible & entretien).

Sur le plan technologique, les solutions adoptées en matière d'approvisionnement en eau potable et en assainissement seront adaptées aux besoins et aux demandes des populations constituant ainsi le socle de pérennité.